

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1255

présenté par

M. Alauzet, M. Colas-Roy, M. Orphelin, M. François-Michel Lambert, M. Galbadon,
Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.